

TOLOCHENAZ Les conseillers ont accepté un programme de Pro Senectute Vaud.

Les aînés du village deviendront solidaires

La génération «baby-boom», soit le nom donné aux nombreuses personnes nées après la Seconde Guerre mondiale, arrive à l'âge de la retraite. Ce qui implique un élargissement du haut de la pyramide des âges, alors que les naissances ont plutôt tendance à stagner. Une réalité constatée par la Municipalité de Tolochenaz. Un quart de sa population a 55 ans et plus, dont 248 de plus de 65 ans et 105 de plus de 75 ans. Consciente de l'importance pour les personnes d'un certain âge de se sentir bien dans leur village, les membres de l'Exécutif ont confié une analyse à Pro Senectute Vaud.

Le résultat a pris la forme d'un préavis demandant aux conseillers communaux d'accepter

le projet «Villages solidaires», dont le crédit, réparti sur quatre ans, s'élève à 140 000 francs.

Pouvoir se rencontrer

«Villages ou Quartiers solidaires» est une méthodologie dirigée par Pro Senectute Vaud qui a notamment pour but de développer le lien social et les solidarités entre les habitants et de les rendre «auteurs et acteurs» de leur propre projet. Deux quartiers à Nyon, ainsi que la Ville de Gland l'ont déjà mise en place. Pour Tolochenaz, la première étape sera celle du diagnostic. A travers des entretiens ciblés, une personne de l'organisme vaudois sera chargée d'évaluer la qualité de vie des seniors tolochinois et ainsi récolter leurs attentes et besoins. Puis,

il s'agira de mettre en place les idées, tout en les coordonnant avec les activités existantes. Suivra une période de concrétisation avec comme but ultime que les animations mises en place fonctionnent d'elles-mêmes dès le retrait de Pro Senectute Vaud.

Lundi soir, si les membres du Législatif étaient d'accord sur le besoin de prendre soin des seniors, la manière de procéder, ainsi que le coût ont été les points de divergence. A l'exemple de la Commission ad hoc qui a suggéré de refuser le préavis, alors que celle des finances a jugé le coût tout à fait supportable pour la bourse communale. Chance de pouvoir rencontrer d'autres seniors à travers des activités, parfois intergénérationnelles, ou

simplement papoter autour d'un café versus le constat que ce sont toujours les mêmes qui viennent aux activités villageoises et qu'il sera impossible d'attirer les autres retraités ont été les arguments qui ont nourri la période de discussion. L'un des membres de la Commission des finances a précisé n'avoir jamais vu un projet où pour chaque franc dépensé par la commune, le Canton ou une autre entité versait la même somme. D'autant plus qu'il y a toujours la possibilité d'arrêter au bout d'une année et de ne payer que les 20 000 premiers francs. «Ce n'est pas parce qu'on reçoit un franc qu'on doit dépenser l'autre sans réfléchir», a réagi un conseiller. Le préavis a été accepté à une courte majorité. **FMO**